

PRINCIPES DE LA DOUME ELECTRONIQUE (e-doume)



L'e-doume, le paiement en doume par smartphone, a été lancée en septembre 2018.

Pourquoi avoir mis en place ce deuxième type de paiement en doumes ? Première raison : même si nous avons de nombreux comptoirs, il y a beaucoup de personnes qui se retrouvent en manque de doumes papier et ne trouvent pas de comptoir à proximité pour les acheter. Avec les e-doumes, on peut les acheter partout où l'on est et sans délai avec son smartphone (ou tablette), avec paiement CB. Et, deuxième raison, le smartphone fait partie des habitudes des jeunes, et cela peut les inciter à utiliser les doumes.

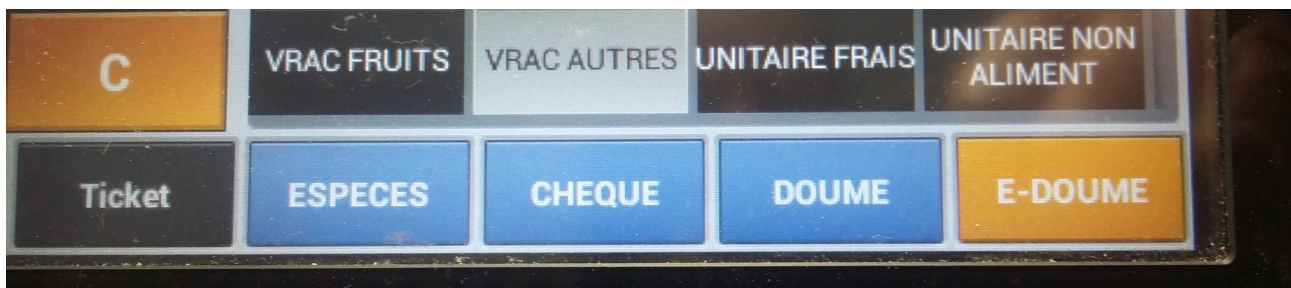
Seuls les utilisateurs peuvent acheter des e-doumes ; les prestataires ne peuvent que les recevoir (chaque nuit le logiciel imputera les recettes de la journée sur leur compte numérique, avec les centimes !). Pour bien distinguer le compte de l'entreprise et le compte des personnes, le professionnel qui veut pouvoir payer ses achats personnels en e-doumes s'ouvrira un autre compte « utilisateur ».

Comme il y aura quelques frais bancaires, les utilisateurs sont invités à participer à ces frais à leur convenance, lors de chaque achat d'e-doumes. Par contre, **il n'y aura aucun frais pour les prestataires.**

TUTORIEL

Votre compte

Une e-doume est un moyen de paiement, comme la doume, le chèque bancaire, les espèces ou la carte bancaire. A vous de voir comment vous enregistrez les paiements. Pour une caisse enregistreuse, on pourrait prévoir un bouton.



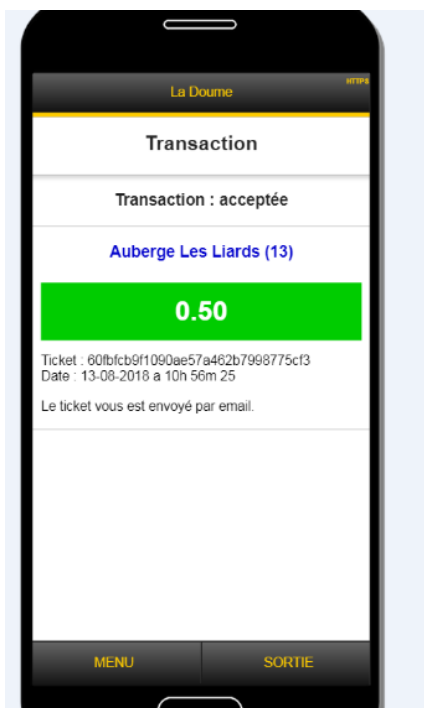
Comment ça marche ?

Les clients vous paient en e-doumes : ils vous montrent la transaction sur leur portable, vous recevez un email de confirmation, et vous pouvez aussi le vérifier sur votre portable. Les e-doumes sont virées sur votre compte doume (chaque nuit les recettes de la journée seront cumulées). Comme d'habitude, vous pourrez les utiliser en faisant un virement à un autre prestataire pour le payer, ou, si vous en avez vraiment trop, vous demander une reconversion, mais, **nouveauté très utile pour intensifier la**

circulation monétaire, vous pourrez transférer les doumes de votre compte sur un compte e-doume d'un particulier (par exemple, le vôtre ou celui des vos salariés consentants, comme acompte sur vos salaires respectifs). Tout cela sans aucun frais !

Et en pratique

Un client se présente et veut payer en e-doumes



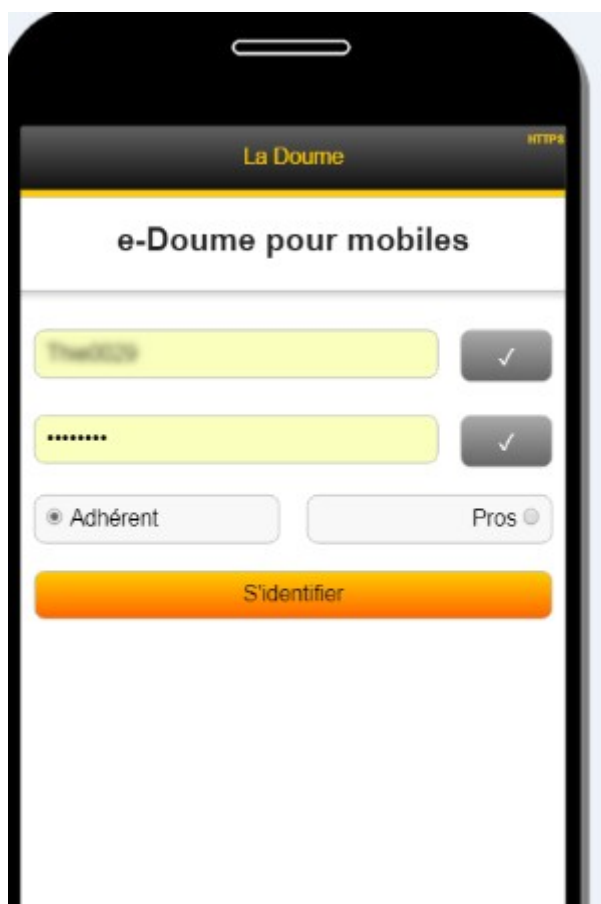
Quand vous lui avez indiqué le montant à payer, il ouvre dans son portable sa page e-doume, il choisit votre établissement, inscrit la somme (avec les centimes), et valide. **Il vous montre l'écran** qui témoigne de la transaction. Vérifiez bien le montant, l'intitulé du bénéficiaire (vous) et la date et heure de transaction.

Vous pouvez tout suivre sur votre smartphone

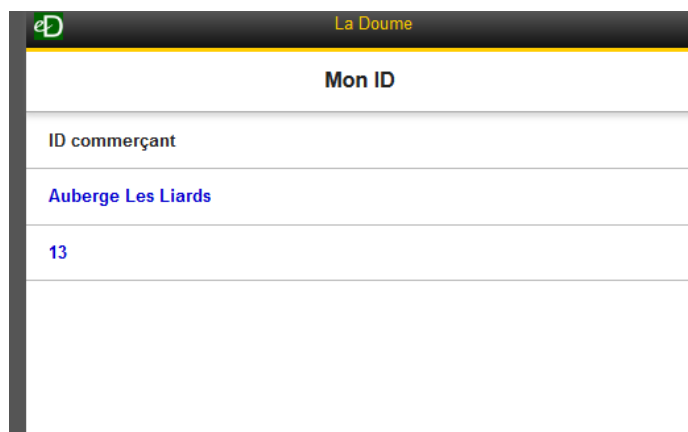
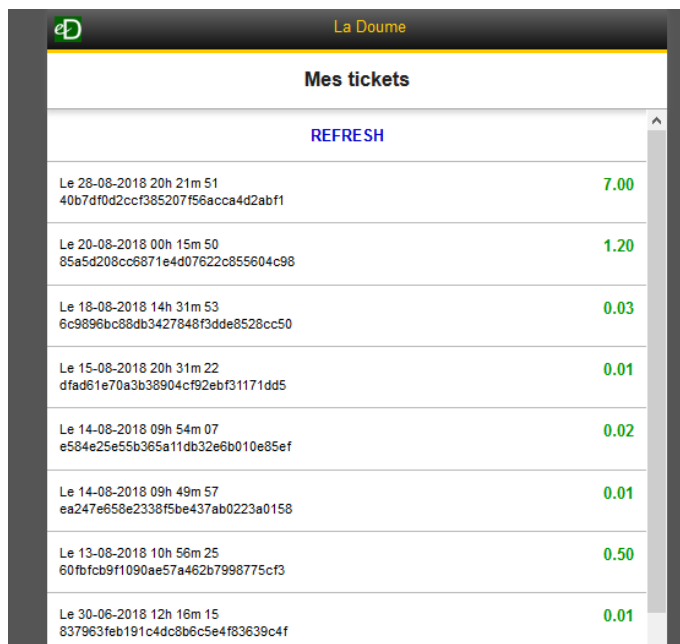
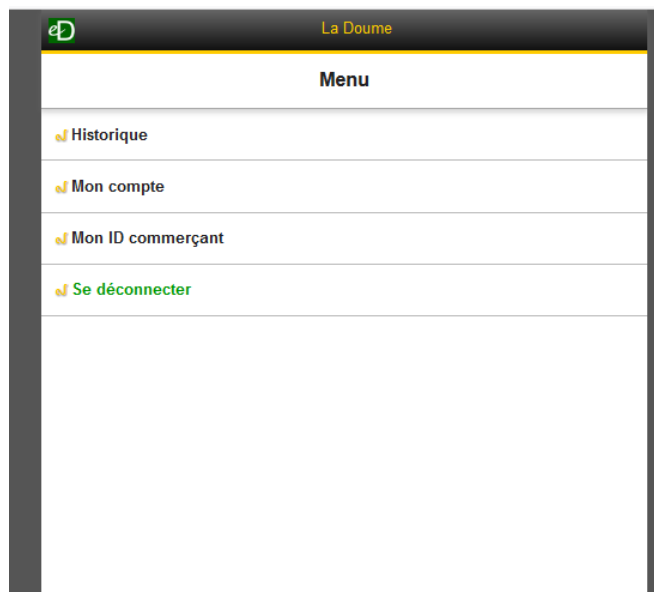
(mais il n'est pas obligatoire d'en avoir un, vous pouvez le faire aussi sur un ordinateur)

Pour cela, connectez-vous sur doume.org/mobile. Vous devrez connaître votre identifiant (1 lettre majuscule, 1 chiffre, 1 lettre, 1 chiffre – au total 4 lettres et 4 chiffres alternés) et votre mot de passe (identique par défaut à l'identifiant, merci de le changer sur doume.org le plus vite possible). Attention, cochez la case « pros » avant de vous identifier.

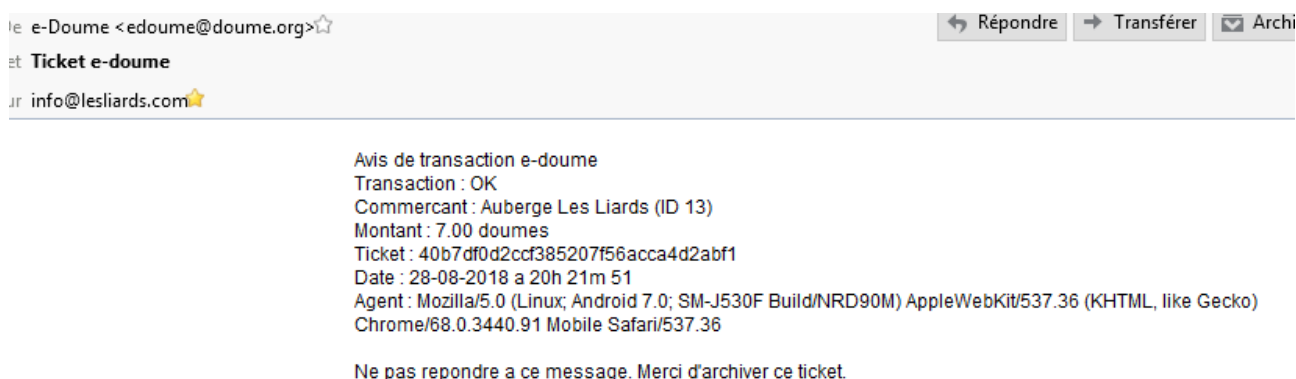
Une fois identifié, vous arrivez au « menu ».



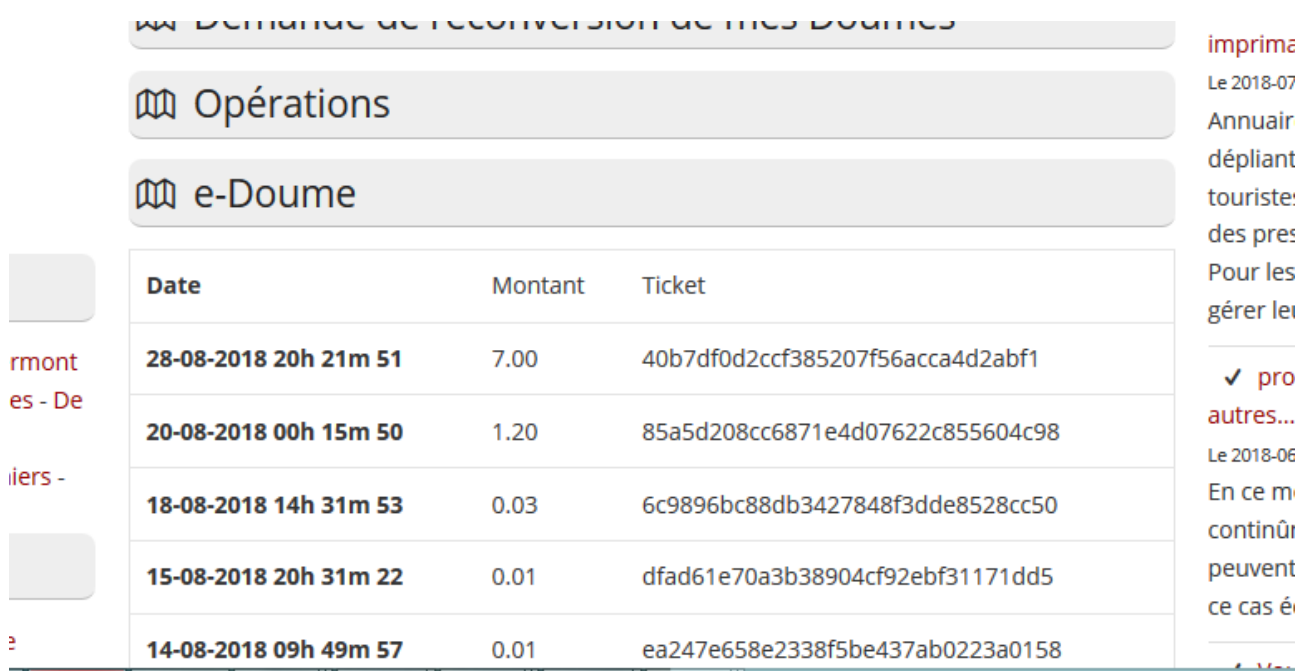
Afin de connaître les paiements, cliquer sur « historique » qui va vous montrer les derniers paiements. « Refresh » vous permet d'avoir les dernières informations. « Mon compte » vous montre vos informations et « mon ID commerçant » juste votre numéro ID.



Vous recevez un email pour chaque paiement par e-doume :



Vous pouvez aussi suivre les paiements en e-doume sur doume.org (que vous pouvez consulter en vous connectant comme prestataire)



Les e-doumes sont mis sur votre compte doume .



Comment utiliser les doumes de votre compte doume ?

- faire un paiement vers un autre prestataire doume en faisant un virement en doume

Transfert vers un autre prestataire

Montant

Prestataires

Titre

- mettre des e-doumes sur le compte e-doume d'un particulier (probablement vous en tant que personne ou vos salariés s'ils sont consentants, pour virer des acomptes sur salaire). Pour cela, il faut connaître l'identifiant du compte vers lequel vous voulez mettre les e-doumes. Les comptes particuliers sont 4 lettres(avec le premier en majuscule) et 4 chiffres.

- retirer des doumes papier à partir des doumes

Transfert en e-doume vers un adhérent

Montant

Adhérent

Titre

électroniques, en vous rendant au comptoir

- demander une reconversion. Cela il faut le faire uniquement si vous avez trop de doumes et vous ne savez pas comment les utiliser. Le but de la doume est quand même de circuler, pas de retourner dans le circuit euro !

Demande de reconversion de mes Doumes

Montant

Titre

Maintenant à vous de jouer. En cas de questions, contactez questions@doume.org. Vous pouvez nous écrire aussi pour demander de vous inclure parmi les prestataires qui acceptent l'e-doume.